



## obligation de visites du locataire

Par **bouche**, le **06/11/2009** à **18:05**

Un de mes locataires me refuse l'accès à son logement pour le faire visiter (comme celui-ci quitte les lieux), et cela malgré son obligation de deux heures par jour pendant les jours ouvrables. Malgré la menace d'un référé, il ne répond ni aux email, ni aux courriers, ni au téléphone. Que faire...

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/11/2009** à **19:33**

Bonsoir, Bouche.

La "formule ancienne" pour obtenir une ordonnance de référé, était: "Saisir le magistrat en son hôtel". Elle explicitait bien l'urgence.  
Faites-le.

Votre bien dévoué.